



Département
de la Vendée

EXTRAIT DU REGISTRE DES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DES HERBIERS

Envoyé en préfecture le 22/05/2026

Reçu en préfecture le 22/05/2026

Publié le

ID : 085-218501096-20260518-2026MAIDEL14-DE



Date de la convocation : 12 mai 2026
Séance du Conseil Municipal : 18 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit mai à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville des HERBIERS s'est réuni dans la salle des conseils de la mairie des Herbiers, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Maire.

Présents : Christophe HOGARD - Luc SOULARD - Hélène CHENAIS – Pierrick THOMAS - Estelle SIAUDEAU – Stéphane RAYNAUD – Fanny GIRARD – Patrick JADAUD (sauf aux délibérations 28 et 29) – Mathilde FRANGEUL – Gérard PUAU – Katia ROCARD (sauf aux délibérations 22 à 27) – Steven BARTHELEMY – Isabelle CHARRIER- FONTENIT – Audrey BREMOND – Léo MARCHAIS – Marietta BOONEFAES – Christian RONDEAU – Emilie GARNIER (sauf aux délibérations 28 et 29) – Gaétan BRIEAU (sauf aux délibérations 28 et 29) – Angélique BOISSELEAU – Benjamin BRÉLIVET (sauf à la délibération 28) – Léa BAUDRY – Didier ALLAIS – Karine LOIZEAU (sauf aux délibérations 28 et 29) – Benjamin DION – Nathalie HERBRETEAU (sauf aux délibérations 28 et 29) – Philippe LECHAT – Angélique RAVELEAU – Tanguy SACHOT – Martine FORGERIT (sauf à la délibération 34) – Cyril TRANCHANT – Guylaine MERLET – Raphaël CHAGNOLEAU

Nombre de conseillers en exercice : 33

32 aux délibérations 22 à 27, et 34
27 à la délibération 28
28 à la délibération 29

Nombre de conseillers présents : 33

32 aux délibérations 22 à 27, et 34
27 à la délibération 28
28 à la délibération 29

Nombre de conseillers votants : 33

32 aux délibérations 22 à 27, et 34
27 à la délibération 28
28 à la délibération 29

Secrétaire de séance : Pierrick THOMAS

14. PROTOCOLES TRANSACTIONNELS POUR LE SOLDE DES CONTRATS RELATIFS AUX MOBILIERS URBAINS AVEC JC DECAUX ET COCKTAIL DEVELOPPEMENT – AUTORISATION DE SIGNATURE – Rapporteur : Katia ROCARD

D'une part, la Ville des HERBIERS a conclu, en octobre 2012, avec la société ABRI SERVICES, un marché public relatif à la mise à disposition, la pose, l'exploitation, l'entretien et la maintenance de mobiliers urbains. Par un avenant n°2 en date du 29 juin 2021, la société JC DECAUX s'est substituée à la société ABRI SERVICES. Ledit marché public est arrivé à échéance le 11 octobre 2025.

D'autre part, la Ville des HERBIERS a conclu, en mars 2016, avec la société COCKTAIL DEVELOPPEMENT, une convention d'occupation du domaine public relative à l'implantation de quatre panneaux d'affichage numérique sur le domaine public de la Ville des Herbiers aux fins d'exploitation publicitaire. Ladite convention est arrivée à échéance le 31 octobre 2024.

Afin de sécuriser juridiquement et économiquement le déploiement d'un nouveau contrat de mise à disposition, d'installation, d'exploitation et de maintenance du mobilier urbain déployé sur le territoire, une prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage confiée à ARBEA CONSEIL est en cours pour optimiser la gestion de ces équipements.

Or, en raison des délais nécessaires à la définition des besoins de la Ville et au lancement d'une procédure de consultation portant sur un contrat de concession de service pour la mise à disposition de mobiliers urbains publicitaires et non publicitaires, la Ville n'a pas été en mesure d'attribuer le nouveau contrat relatif au même objet avant la date d'échéance des conventions susmentionnées.

Dans ces conditions, afin d'assurer une continuité de service indispensable aux usagers et à la demande de la Ville, les mobiliers objets desdites conventions sont restés implantés sur le domaine public de la Ville.

Les Parties conviennent de la conclusion de protocoles pour tirer les conséquences du maintien provisoire des mobiliers, dans le respect des principes posés par la réglementation et prévenir de tout litige à venir.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Civil, notamment son article 2044,

Vu les projets de protocoles d'accord transactionnel ci-annexés,

Vu l'avis favorable de la commission Administration de la Ville, Commerce et centre-ville du 7 mai 2026,

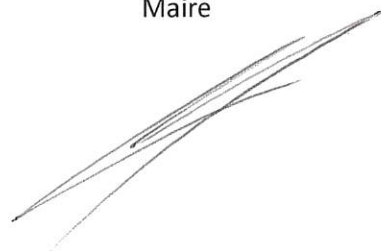
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- approuve les projets de protocoles d'accord transactionnel ci-annexés
- l'autorise à signer les protocoles ainsi que les pièces nécessaires à leur exécution.

Pierrick THOMAS
Secrétaire de séance



Pour copie conforme,
Christophe HOGARD
Maire



Transmis en Préfecture le : 22 MAI 2026

Publié électroniquement le : 22 MAI 2026